



***CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 23 MAI 2024  
COMPTE RENDU SOMMAIRE***

-----

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 16 mai 2024 s'est réuni le jeudi 23 mai 2024, Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

**PRESENTS :**

M. Kadir MEBAREK, **Maire**

M. Henri MELLIER, Mme Marie-Hélène GRANGE, M. Noël BOURSIN (à partir du point n° 8), Mme Brigitte TIXIER, M. Mathieu DUCHESNE, Mme Catherine STENTELAIRE (à partir du point n° 21), M. Christopher DOMBA, Mme Monique CELLERIER, M. Emmanuel ADJOUADI, Mme Aude ROUFFET, M. Baytir THIAW, Mme Eliana VALENTE (à partir du point n° 6) **Adjoints**

Mme Amélia FERREIRA DE CARVALHO, Mme Andrianasolo RAKOTOMANANA, M. Michel ROBERT, M. Gilles RAVAUDET, Mme Pascale GOMES, Mme Odile RAZE, M. Mourad SALAH, M. Olivier PELLETIER, M. Mohammed HADBI, Mme Angélique DEHIMI, M. Guillaume DEZERT (à partir du point n° 3), Mme Semra KILIC, M. Charles HUMBLLOT, M. Khalid OBEIDI, Mme Bénédicte MONVILLE (du point n° 3 au point n° 25), Mme Cécile PRIM, Mme Céline GILLIER (jusqu'au point n° 12), M. Arnaud SAINT-MARTIN, M. Eric TORTILLON, Mme Catherine ASDRUBAL (à partir du point n° 6), M. Philippe MARTIN, M. Michaël GUION, **Conseillers Municipaux**

**ABSENTS EXCUSES :**

Mme Marie-Liesse DUPUY, M. Giovanni RECCHIA, M. Guillaume DEZERT (jusqu'au point n° 2), Mme Bénédicte MONVILLE (jusqu'au point n° 2).

**ABSENTS NON EXCUSES :**

REPRESENTES :

M. Noël BOURSIN donne pouvoir à M. Emmanuel ADJOUADI (jusqu'au point n° 7)  
Mme Catherine STENTELAIRE donne pouvoir à M. Christopher DOMBA (jusqu'au point n° 20)  
Mme Eliana VALENTE donne pouvoir à M. Kadir MEBAREK (jusqu'au point n° 5)  
M. Louis VOGEL donne pouvoir à M. Henri MELLIER  
Mme Hélène PAJOT donne pouvoir à Mme Marie-Hélène GRANGE  
Mme Aude LUQUET donne pouvoir à M. Charles HUMBLLOT  
Mme Sylvie BORDEAUX donne pouvoir à M. Khalid OBEIDI  
Mme Bénédicte MONVILLE donne pouvoir à M. Eric TORTILLON (à partir du point n° 26)  
Mme Céline GILLIER donne pouvoir à Mme Cécile PRIM (à partir du point n° 13)  
M. Jason DEVOGHELAERE donne pouvoir à Mme Céline GILLIER (jusqu'au point n° 12), puis à M. Arnaud SAINT-MARTIN (à partir du point n° 13)  
Mme Catherine ASDRUBAL donne pouvoir à M. Michaël GUION (jusqu'au point n° 5)  
Mme Ségolène DURAND donne pouvoir à M. Philippe MARTIN

SECRETAIRE : Christopher DOMBA

Le Conseil Municipal a :

1. Désigné Monsieur Christopher Domba en qualité de Secrétaire de séance.
2. Approuvé le Compte-rendu Analytique de la séance du 04 avril 2024.
3. Pris acte du Compte-rendu des décisions du Maire et des marchés.
4. Approuvé les termes du protocole d'accord transactionnel à conclure avec la SELARL ARCHIBALD, en qualité de liquidateur judiciaire de la SARLU CHRISIMMO sise 1, avenue Gallieni.
5. Approuvé le programme présenté au titre des opérations d'investissement 2024 éligibles à la Dotation Politique de la Ville (DPV).
6. Approuvé la modification partielle de la sectorisation scolaire ; et Dit qu'elle sera mise en place à compter de la rentrée scolaire 2024.
7. Approuvé l'avenant n° 1 à la Convention du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain des Hauts de Melun et ses annexes.

8. Approuvé les termes du protocole foncier entre la Ville de Melun et Habitat 77 au titre du NPNRU des Hauts de Melun.
9. Approuvé la convention financière entre la Ville de Melun et l'Aménageur de l'Ecoquartier.
10. Approuvé la convention de mise à disposition d'une aire collective de jeux et de ses accessoires situés sur le territoire de l'Ecoquartier de la Ville de Melun.
11. Approuvé la convention de mise à disposition de la place Nelson Mandela située sur le territoire de l'Ecoquartier de la Ville de Melun.
12. Approuvé la convention de partenariat entre l'IUT Sénart-Fontainebleau et la Ville de Melun.
13. Accordé une subvention de 50 % de l'investissement éligible TTC, plafonné à 8 333 €, et majorée de 20 %, soit 8 865,38 € à la SCI LONG YUAN représentée par Madame Longzhen TENG pour le projet de ravalement de la façade de l'immeuble situé au 39 rue René Pouteau ;  
Accordé une subvention de 50 % de l'investissement éligible TTC, plafonné à 8 333 €, non majorée de 20 %, soit 8 333 € à la SCI LONG YUAN représentée par Madame Longzhen TENG pour le projet de ravalement de la façade de l'immeuble situé au 1 rue Paul Doumer ;  
Accordé une subvention de 50 % de l'investissement éligible TTC, plafonné à 8 333 €, et majorée de 20 %, soit 10 000 € à Madame Azar EL-KESSIR pour le projet de ravalement de la façade de l'immeuble situé au 44 rue René Pouteau – 29 rue Eugène Briais ;  
Accordé une subvention de 30 % de l'investissement éligible TTC, plafonné à 5 000 €, et majorée de 20 %, soit 6 000€ à Monsieur Bülent BILGILI pour le projet de ravalement de la façade de l'immeuble situé au 2 rue de Boissettes.
14. Approuvé la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Melun et l'association Union Sportive Melunaise Fédéral ; et Autorisé le versement d'une subvention d'un montant de 83 000 euros à l'association Union Sportive Melunaise Fédéral pour la saison 2023-2024.
15. Approuvé la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Melun et l'association USM Basket-ball ; et Autorisé le versement d'une subvention d'un montant de 32 607 euros, à l'association USM Basket-Ball, pour la saison 2023-2024.

16. Approuvé la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Melun et l'association Football Club de Melun ; Autorisé le versement d'une subvention d'un montant de 125 270 euros, à l'association Football Club de Melun, pour la saison 2023-2024 ; et Précisé qu'une avance d'un montant de 20 000 euros a été accordée à l'association Football Club de Melun et qu'il convient de la déduire de la subvention votée par la présente délibération.
17. Approuvé la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Melun et l'association Union Sportive Melunaise Aviron ; et Autorisé le versement d'une subvention d'un montant de 42 453 euros, à l'association Union Sportive Melunaise Aviron, pour la saison 2023-2024.
18. Approuvé la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Melun et l'association USM Escrime ; et Autorisé le versement d'une subvention d'un montant de 25 538 euros, à l'association USM Escrime, pour la saison 2023-2024.
19. Approuvé la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Melun et l'association Union Sportive Melunaise Gymnastique ; et Autorisé le versement d'une subvention d'un montant de 22 288 euros, à l'association Union Sportive Melunaise Gymnastique, pour la saison 2023-2024.
20. Approuvé la convention d'objectifs et de moyens à conclure entre la Ville de Melun et l'association Union Sportive Melunaise Tennis ; et Autorisé le versement d'une subvention d'un montant de 73 645 euros, à l'association Union Sportive Melunaise Tennis, pour la saison 2023-2024.
21. Approuvé le projet d'avenant à la Convention de mise à disposition des équipements de tennis avec l'association Tennis Club de Melun Val de Seine.
22. Approuvé le Règlement Intérieur du Conservatoire à Rayonnement Communal « Les Deux Muses ».
23. Approuvé les nouveaux tarifs appliqués à la participation des familles au Conservatoire à Rayonnement Communal de musique de danse et de théâtre ' Les Deux Muses ', à compter du 1er septembre 2024.
24. Approuvé les termes de la convention de partenariat à conclure avec l'association de l'Orchestre d'Harmonie de Melun.
25. Approuvé les conventions d'objectifs entre la Ville de Melun et les associations bénéficiaires d'une subvention comprise entre 5 000 et 23 000 euros, pour l'exercice 2024.

26. Approuvé la convention d'objectifs entre la Ville de Melun et l'association « Amicale du Personnel de la Ville de Melun » ; et Autorisé, pour l'exercice 2024, le versement d'une subvention à l'association « Amicale du Personnel de la Ville de Melun » d'un montant de 49 500 €, ainsi que la mise à disposition d'un local et d'un personnel communal, valorisée à hauteur de 53 783 €.
27. Approuvé la convention d'objectifs entre la Ville de Melun et l'association « Association pour les Relations Internationales de Melun » ; et Autorisé, pour l'exercice 2024, le versement d'une subvention à l'association « Association pour les Relations Internationales de Melun » d'un montant de 20 000 €, ainsi que la mise à disposition d'un local et d'un personnel communal valorisée à hauteur de 118 198 €, et la mise à disposition de salles à l'Espace Saint Jean pour un montant valorisé à hauteur de 7 380 €.
28. Approuvé la convention d'objectifs entre la Ville de Melun et l'association « ASSAD RM » ; et Autorisé, pour l'exercice 2024, le versement d'une subvention à l'association « ASSAD RM » d'un montant de 67 500 €.
29. Approuvé la convention d'objectifs entre la Ville de Melun et l'association « JS Festival » ; et Autorisé, pour l'exercice 2024, le versement d'une subvention à l'association « JS Festival » d'un montant de 47 500 €, ainsi que la mise à disposition de salles à l'Espace Saint Jean pour un montant de 260 €.
30. Approuvé la convention d'objectifs entre la Ville de Melun et l'association « Le Point du Jour » ; et Autorisé, pour l'exercice 2024, le versement d'une subvention à l'association « Le Point du Jour » d'un montant de 1 500 €, ainsi que la mise disposition d'un local sis groupe scolaire Capucins, valorisée à hauteur de 9 477 € pour le loyer et 2 186 € pour les charges, et la mise à disposition de salles à l'Espace Saint Jean pour un montant de 13 040 € et au conservatoire « Les Deux Muses » pour un montant de 5 611 €.
31. Approuvé la convention d'objectifs entre la Ville de Melun et l'association « A.F.C. Les Petits Bergers » ; et Autorisé, pour l'exercice 2024, le versement d'une subvention d'un montant de 61 750 € ; et la mise à disposition d'un local sis Place de la Motte aux Cailles valorisée à hauteur de 45 215 € et de 4 670 € pour les fluides.
32. Approuvé la convention d'objectifs entre la Ville de Melun et l'association « MELISA » ; et Autorisé, pour l'exercice 2024, le versement d'une subvention à l'association « MELISA » d'un montant de 7 500 € ; et la mise à disposition d'un local sis 2 rue du Parc valorisée à hauteur de 80 102 € et de 5 846 € pour les fluides.

33. Approuvé la convention d'objectifs entre la Ville de Melun et l'association « Unicom » ; et Autorisé, pour l'exercice 2024, le versement d'une subvention à l'association « Unicom » d'un montant de 26 000 €, ainsi que la mise à disposition d'un local sis 17 rue Carnot valorisée à hauteur de 6 735 €.
34. Approuvé la création d'une Commission d'Indemnisation Amiable (CIA) liée aux travaux d'aménagement de la rue René Pouteau, chargée d'instruire les demandes d'indemnisation des préjudices commerciaux susceptibles d'être causés aux professionnels riverains en raison des travaux publics qui y sont menés sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Melun, d'en examiner la recevabilité et le bienfondé en vérifiant si les conditions juridiques, financières et techniques ouvrant droit à indemnisation sont réunies ; Approuvé le règlement intérieur de ladite Commission d'Indemnisation Amiable des commerçants riverains de la rue René Pouteau ; et Désigné les sept représentants titulaires de la Ville de Melun : Kadir Mebarek, Catherine Stentelaire, Brigitte Tixier, Baytir Thiaw, Gilles Ravaudet, Michaël Guion, Charles Humblot ; ainsi que les cinq suppléants : Henri Mellier, Monique Cellier, Eliana Valente, Philippe Martin, Khalid Obeidi.
35. Approuvé les termes de la convention d'objectifs et de financement Prestation de Service Jeunes (PS Jeunes) de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine et Marne.
36. Approuvé l'avenant n° 1 à la convention relative à la gestion et l'entretien de la passerelle mode doux au-dessus de la Route Départementale n° 1605 sur le territoire de la Commune de Melun, à conclure entre la Commune de Melun, la Communauté d'Agglomération Melun Val-de-Seine et le Département de Seine-et-Marne.
37. Autorisé son représentant de l'Assemblée Générale de la SPL Melun Val de Seine Aménagement à voter en faveur de la modification de la répartition du capital de cette dernière, pour un montant de 10 000 euros, correspondant à un total de 20 actions d'une valeur nominale de 500 euros.
38. Autorisé son représentant de l'Assemblée Générale de la SPL Melun Val de Seine Aménagement à voter en faveur de la modification de la répartition du capital de cette dernière, pour un montant de 5 000 euros, correspondant à un total de 10 actions d'une valeur nominale de 500 euros.
39. Approuvé la convention d'objectifs entre la Ville de Melun et l'Association pour le Développement de l'Emploi par des Métiers Nouveaux (ADEMN) dénommée CITEO ; et Autorisé, pour l'année 2024, le versement d'une subvention d'un montant de 127 000 €.
40. Adopté les termes de la Convention d'Objectifs et de Financement – prestation de service Relais Petite Enfance – missions renforcées – bonus « Territoire CTG » pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026.

41. Rétrocédé dans le domaine public la parcelle AY n° 327 sise place de l'Ermitage.
42. Approuvé la création d'une servitude de vue sur la parcelle AS n° 54.
43. Créé différents emplois au tableau des effectifs.

## **QUESTIONS ORALES**

1/ Question de Monsieur MARTIN à propos du recrutement d'un Directeur des Affaires Culturelles (DAC).

2/ Question de Monsieur MARTIN à propos de l'instabilité à la tête des services culturels de la Ville.

3/ Question de Monsieur GUION à propos de l'article relatif au Plan de Prévention du Bruit et de l'Environnement paru dans la République de Seine et Marne en date du 13 mai 2024.

Le présent compte rendu est affiché en exécution de l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire



Kadir MEBAREK